


<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 28 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille neuf, le vingt-sept Juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.</p> <p>Date de convocation : 16 Juin 2009</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Pierre VALLERON, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Michel CARRIERE, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p>Acquisition parcelle C 200 à Beaumont du Périgord au lieu-dit « Gondras » appartenant à l'état</p>	<p>La parcelle de terrain attenante au local voirie sur la route de MONPAZIER, cadastrée parcelle C n°199 au lieu-dit Gondras d'une superficie de 1 729 m² appartient au ministère de l'Equipement, des transports et du logement. L'Etat a décidé de vendre les biens qui ne sont pas utilisés.</p> <p>Les services fiscaux - service des domaines - ont estimé cette parcelle à 15 561 euros.</p> <p>Dominique MORTEMOSQUE, Maire de BEAUMONT, explique que cette parcelle est utilisée en permanence par les services de la communauté car c'est l'endroit où sont entreposés les tas de graviers, pierres, sable,...</p> <p>Après délibération, le conseil de la communauté décide l'achat de cette parcelle aux conditions fixées par les services fiscaux.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 03 JUIL. 2009 Publié ou notifié Le : 06 JUIL. 2009</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 1^{er} juillet 2009</p> <p>Le Président,  Maryse BALSE</p> 